

Académie d'Orléans-Tours
0360718K
COLLEGE ROLLINAT
Rue du Lycée – 36200 ARGENTON SUR CREUSE
Tel : 0254246565

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : Séance n°1 / 2014-2015

Numéro d'enregistrement : 64/14

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents : 24

Quorum : 14

- Quorum non atteint => CA à reconvoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 21/10/2014

Réuni le 06/11/2014

Sous la présidence de M. Yannick LOISEAU

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

• Non

Oui

Nombre : 1

Libellé de la délibération :

D'autoriser le Chef d'établissement à passer les conventions, contrats et marchés dont l'incidence annuelle est à cheval sur deux exercices comptables.

En ce qui concerne la passation des conventions, la délibération du conseil d'administration prévue à l'article R 421-54 du code de l'éducation est nécessaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24
Abstentions : 0

Pour : 24
Blancs : 0

Contre : 0
Nuls : 0

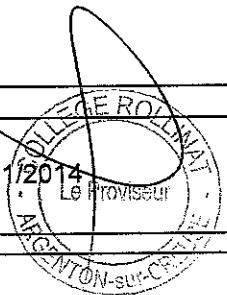
Le président du Conseil d'administration

Nom : LOISEAU

Prénom : Yannick

Signature :

Date : 07/11/2014



Date de transmission à l'autorité de contrôle : 14.11.2014

Date de publication : 04.12.2014

Date d'exécution : 01.12.2014